



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

38 C/INF.14

30 juillet 2015

Anglais et français seulement

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES ACTIONS MENÉES PAR L'UNESCO EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

RÉSUMÉ¹

Par la décision 179 EX/42 (Partie II), le Conseil exécutif a demandé à la Directrice générale de présenter à la Conférence générale, à ses sessions à venir, un rapport séparé sur les actions menées par l'Organisation pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres.

Le présent document fournit le quatrième rapport séparé sur les contributions de l'Organisation à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Il fournit une évaluation, de mai 2013 à avril 2015, des actions menées par l'UNESCO, en mettant l'accent sur les aspects suivants (aucune décision n'est proposée) :

- tendances générales de la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres et du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021) (GEAP II) ;
- principales actions et résultats obtenus ;
- évolution de la parité des genres au sein du Secrétariat ;
- problèmes majeurs et enseignements tirés ;
- mesures à prendre pour aller de l'avant.

¹ L'annexe du présent rapport est disponible en ligne à l'adresse suivante (en anglais) :
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/GENDER/PDF/Gen_Conf_Report_2015_Annex_17_07_2015.pdf.

I. INTRODUCTION

1. L'UNESCO considère l'égalité des genres comme un droit humain, une valeur commune à tous et une condition cruciale et nécessaire de la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international. L'égalité entre les genres a été désignée comme l'une des deux priorités globales de l'UNESCO dans la Stratégie à moyen terme 2008-2013. Pour traduire cet engagement en mesures concrètes, le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013) (GEAP I) a été préparé. Sur la base des enseignements tirés du GEAP I, le GEAP II (2014-2021) a été rédigé en 2013, à l'appui des recommandations de l'examen d'IOS et de l'Audit participatif du BIT et dans le cadre de consultations élargies avec le personnel de l'UNESCO, les États membres et des institutions des Nations Unies. Le GEAP II a ensuite été examiné par le Conseil exécutif, à sa 192^e session, et adopté par la Conférence générale, à sa 37^e session, en tant que document complétant la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4) et le Programme et budget pour 2014-2017 (37 C/5).

2. En 2008, par la décision 179 EX/42 (Partie II), le Conseil exécutif a demandé à la Directrice générale de présenter à la Conférence générale, à ses sessions à venir, un rapport séparé sur les actions menées par l'Organisation pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres, qui décrit les progrès accomplis et les résultats obtenus. Ce quatrième rapport séparé couvre la période allant de mai 2013 à avril 2015 et présente les initiatives stratégiques et les principaux résultats obtenus en matière de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les genres. Il rend également compte de l'évolution de la parité des genres au sein du Secrétariat et indique les problèmes majeurs et les enseignements tirés avant de conclure par des recommandations pour aller de l'avant.

II. PRIORITÉ GLOBALE ÉGALITÉ DES GENRES : PRINCIPALES ACTIONS ET RÉSULTATS OBTENUS

3. Au cours de la période considérée, l'Organisation a poursuivi ses efforts de façon systématique et concertée pour mettre en œuvre la priorité globale Égalité des genres en prenant des mesures concrètes de grande portée, à la fois au sein du Secrétariat et par le biais de ses initiatives dans les États membres. Dans le cadre de cette démarche, l'UNESCO n'a eu cesse de tirer des enseignements de ses activités et modalités, d'adapter les initiatives et plans existants et de déployer de nouvelles initiatives dans des sphères stratégiques et essentielles de ses domaines de compétence.

4. Durant la période visée par le présent rapport, **la Division pour l'égalité des genres du Cabinet de la Directrice générale (ODG/GE)** a continué de coordonner et d'orienter la mise en œuvre du GEAP II au moyen de conseils sur les politiques et du dialogue, d'activités de sensibilisation menées à un haut niveau, du renforcement des capacités, de la constitution de réseaux, de la création et/ou du resserrement de partenariats et d'un soutien technique en faveur d'initiatives sexospécifiques menées dans le souci systématique de respecter la parité des genres et appliquées dans le cadre des grands programmes.

5. Suite à la restructuration du Secrétariat, et dans le contexte du cadre de responsabilisation au titre du GEAP II, l'UNESCO a reconduit en novembre 2014 le Réseau de points focaux pour le genre (PFG), qui constitue un instrument de coordination et de soutien essentiel. L'actualisation des mandats et l'obligation d'inclure les responsabilités des PFG dans les descriptions de poste, avec une part de 20 % du temps de travail consacrée à cette activité et la prise en considération de l'égalité des genres comme critère d'évaluation des performances des PFG, ont fait l'objet d'un renforcement et d'un suivi. Afin d'améliorer la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre du GEAP II, le respect des exigences du GEAP II et la promotion de la priorité globale Égalité des genres font à présent partie des critères d'évaluation des performances de l'ensemble des hauts

responsables, y compris les chefs ou directeurs des bureaux hors Siège et des instituts de catégorie 1.

6. Une analyse globale par genre de l'ensemble des plans de travail pour les activités du Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires est menée régulièrement par ODG/GE, afin de suivre les activités, de surveiller les changements et de rassembler de bons exemples de plans de travail qui serviront de modèles aux spécialistes de programme. Concernant le suivi des ressources, l'UNESCO a intégré à SISTER le Marqueur pour l'égalité des genres (GEM) en janvier 2014 pour déterminer jusqu'à quel point les activités contribuent à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Grâce à l'organisation de plusieurs sessions de formation et d'orientation, ODG/GE suit étroitement l'utilisation de cet instrument.

7. Afin de renforcer les capacités internes, la Division a continué de dispenser des formations et des conseils techniques à toutes les unités du Secrétariat et à certains bureaux hors Sièges. Elle a également organisé plusieurs cours pratiques sur l'égalité des genres afin d'offrir au personnel un soutien individuel et sur mesure pour intégrer des considérations relatives à l'égalité des genres aux activités de programmation, d'exécution et de suivi. Les résultats de ces cours ont été très positifs, améliorant la planification et la mise en œuvre d'activités en faveur de l'égalité des genres. Un appui technique est régulièrement fourni à l'Équipe spéciale sur la COP21, au Projet NET-MED Jeunesse, au Forum des jeunes, au Conseil des publications, au Programme de participation ainsi qu'au Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes et au Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs à Kinshasa.

8. Afin de s'imprégner de l'expérience d'autres organisations et dans le cadre du Forum UNESCO sur l'égalité des genres, une conférence présentée par Mme Caren Grown, directrice principale du pôle Genre et égalité des sexes du Groupe de la Banque mondiale, et intitulée « Promouvoir l'égalité des genres dans le développement de l'Agenda post-2015 : stratégie, substance et structure » a réuni un nombre record de participants le 6 novembre 2014.

9. La sensibilisation aux écarts en matière d'égalité entre les genres et le renforcement du soutien au changement par le plaidoyer constituent un élément essentiel des efforts déployés par l'UNESCO pour faire progresser l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les genres. À cette fin, plusieurs manifestations clés visant à promouvoir l'égalité des genres ont été organisées en collaboration avec les grands programmes et les bureaux hors Siège, au Siège comme à New York, en marge des réunions annuelles de la Commission de la condition de la femme. Parmi les événements majeurs, citons la manifestation parallèle à la 37^e session de la Conférence générale sur le thème « Promouvoir l'éducation des filles et des femmes pour l'égalité des genres » (2013), l'édition 2015 de la Semaine de l'apprentissage mobile, le forum politique de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » sur le thème « Mobiliser la technologie pour autonomiser les femmes et les filles » (février 2015), le lancement du programme conjoint relatif à l'Autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation (en association avec ONU-Femmes, l'UNFPA, et la Banque mondiale), différentes manifestations culturelles et intellectuelles visant à célébrer la Journée internationale de la femme (8 mars) et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) en 2013, 2014 et 2015, la participation de la Directrice générale à un débat thématique de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé « Faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 » en 2015, ainsi que plusieurs manifestations parallèles organisées à New York en 2014 et en 2015, en collaboration avec ED et CI.

10. L'UNESCO a continué d'entreprendre des initiatives de haut niveau, axées sur la sensibilisation et la création de réseaux, afin de veiller à la bonne exécution de la priorité globale Égalité des genres. Une collaboration plus étroite avec un vaste éventail de parties prenantes a été encouragée ou renforcée et l'Organisation a continué d'apporter sa contribution stratégique au système des Nations Unies, y compris en soumettant les deuxième et troisième rapports ONU-

SWAP à ONU-Femmes. L'UNESCO soutient favorablement la comparaison avec d'autres institutions des Nations Unies et améliore constamment ses performances par rapport aux indicateurs de l'ONU-SWAP. L'Organisation a également pris part, sous la direction d'ONU-Femmes, à l'élaboration d'un cours de formation de base en ligne sur l'égalité des genres à l'attention de l'ensemble du personnel du système des Nations Unies et dirigé dans ce cadre la conception d'un module d'apprentissage en ligne interactif sur l'égalité des sexes et l'éducation, grâce à des fonds en provenance d'ONU-Femmes.

11. Les partenariats avec des réseaux d'universités et de décideurs, des commissions nationales pour l'UNESCO et des chaires UNESCO ont été entretenus et établis. Un réseau de chaires UNESCO sur l'égalité des genres est appuyé par la Division par le biais d'une coopération technique et la participation à des réunions de groupes d'experts. En 2015, l'UNESCO a reçu un nombre record de candidatures pour les chaires sur l'égalité des genres, ce qui démontre l'efficacité des activités de plaidoyer et de mise en réseau relatives à la priorité globale Égalité des genres et prouve la crédibilité de l'UNESCO comme acteur majeur dans ce domaine. Des partenariats avec des établissements et des associations universitaires, des organisations de la société civile et le secteur privé sont activement créés et développés. ODG/GE a conçu et dirigé, en collaboration avec l'Université Koç (Turquie), la toute première formation sur l'égalité des genres et la diversité destinée aux dirigeants de sociétés du secteur privé, qui a réuni pendant cinq journées consécutives plus de 200 cadres supérieurs au cours d'une session de formation similaire à celles dispensées en entreprise. Un projet pilote financé par le Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) sur le renforcement des capacités des femmes en matière de direction politique, mis en place en Tunisie et au Maroc, a également enregistré des progrès satisfaisants auprès des universités et des partenaires locaux. Des accords de collaboration ont également été établis ou signés avec des partenaires tels que StrongHer/Alcatel-Lucent, la European Women Rectors Platform (Plateforme européenne des présidentes d'université) et le World Women University Presidents Forum (Forum mondial des présidentes d'université). L'UNESCO a également tissé un partenariat avec la première Women Leadership Academy créée en Chine en septembre 2014, qui déploie des activités de sensibilisation régionales.

12. **Grand programme I : éducation** – En contribuant à définir l'agenda Éducation 2030, l'UNESCO a entrepris un processus hautement participatif et ouvert l'examen des réalisations accomplies en 2015 dans les États arabes sur le plan de l'EPT, auquel participaient des fonctionnaires techniques spécialistes de l'égalité des genres, des points focaux des gouvernements nationaux et des partenaires. Ce processus s'est traduit par des rapports d'examen nationaux sur les résultats en matière d'EPT pour 2015. Les rapports produits étudiaient le degré de réalisation de l'EPT par rapport aux objectifs correspondant à l'équité et à l'égalité des genres (objectif 5, dédié entièrement à cette question, et objectifs 2, 4 et 6). Seize États membres de la région ont mené le processus à bien et publié les rapports d'examen de façon officielle. L'IIPE s'est associé à l'UNGEI, au Partenariat mondial pour l'éducation et à Plan international pour élaborer et mettre à l'essai sur le terrain des conseils en matière d'analyse par genre dans le cadre d'un plan sectoriel de l'éducation, afin d'aider les pays en développement faisant partie du Partenariat mondial pour l'éducation ou étant susceptible de l'intégrer à préparer des plans sectoriels de l'éducation qui soient soucieux de l'égalité des genres.

13. À l'issue de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation en 2012, le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la « Mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA, 2003-2012) » a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013. En 2014, l'accent mis par ce rapport sur la nécessité de se concentrer davantage sur les besoins des filles et des femmes en matière d'apprentissage s'est retrouvé dans l'un des cinq axes stratégiques du programme mondial pour l'après-DNUA. Ces axes étaient définis dans le nouveau rapport de la Directrice générale de l'UNESCO « L'alphabétisation, enjeu vital » soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014.

14. À l'échelon national, intégrer la question de genre au domaine de l'alphabétisation constitue également une priorité évidente, en accordant une attention particulière aux filles et aux femmes. Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT de l'UNESCO, l'Organisation a apporté son concours pour faire progresser l'alphabétisation des filles et des femmes au Bangladesh, au Cambodge, en Mauritanie, au Mozambique, au Népal, au Soudan du Sud, au Tchad, au Timor-Leste et au Togo. En Afghanistan, l'UNESCO met en œuvre le Programme de renforcement de l'alphabétisation pour améliorer les compétences en lecture et en calcul ainsi que les compétences professionnelles de la population adulte, en particulier celles des femmes bénéficiaires, dans 27 provinces. En avril 2015, on comptait 129 522 apprenantes, et 2 290 femmes étaient employées en tant qu'animatrices ou enseignantes pour l'année 2015.

15. Dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, l'appui technique de l'UNESCO au niveau des politiques et des programmes a été renforcé en Éthiopie, au Nigéria, au Pakistan, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie. Le soutien prêté au Pakistan a également été affermi grâce au Projet Malala promouvant une éducation de qualité pour les filles financé par des fonds-en-dépôt, dont la phase initiale a été lancée en avril 2014. L'UIL accorde son appui au Gouvernement saoudien pour élaborer une proposition de mesures relatives à l'apprentissage et à l'éducation des adultes, qui s'attacheraient particulièrement à garantir l'égalité des genres et à faire progresser l'alphabétisation des femmes. De plus, en 2014, des directeurs et des responsables en matière d'éducation des jeunes femmes et des femmes adultes ont passé deux semaines à l'UIL pour mieux appréhender une vision globale et respectueuse de l'égalité des genres de l'apprentissage tout au long de la vie.

16. L'UNESCO a publié en 2014 un guide pour la prise en compte de l'égalité des genres dans les établissements de formation des enseignants. Ce guide sera traduit et adapté aux contextes régionaux pour les régions des États arabes, de l'Amérique latine et de l'Asie et du Pacifique. En 2015, l'IIEP a publié un ouvrage, *A matter of right and reason: Gender equality in educational planning and management*. Ce travail de recherche étudie les facteurs qui empêchent les femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans le secteur de l'éducation et propose des stratégies pour surmonter ces obstacles. Dans le but de renforcer les capacités des parties prenantes de l'enseignement et d'intégrer l'égalité des genres aux politiques et pratiques éducatives dans les établissements scolaires à travers la région, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a élaboré des cours d'apprentissage en ligne sur l'égalité des genres dans l'éducation dans l'Asie et le Pacifique, à destination des décideurs du système éducatif, des enseignants et des directeurs d'établissements scolaires.

En ce qui concerne la sensibilisation au VIH et l'éducation sexuelle complète, une exposition interactive sous le signe de l'échange organisée par le Ministère de l'éducation et de la formation, des institutions des Nations Unies, un musée et des ONG a encouragé 35 000 enfants et jeunes adultes vietnamiens à adopter un mode de vie plus sain. Une étude sur les violences liées au genre en milieu scolaire impliquant des élèves, des enseignants, des directeurs d'établissements et des parents est menée dans le pays en vue de concevoir des actions de prévention et des matériels pédagogiques soucieux de l'égalité des genres pour œuvrer à un environnement scolaire plus sûr pour les garçons et les filles. En République-Unie de Tanzanie, l'UNESCO travaille avec différents partenaires afin de soutenir les efforts du gouvernement sur la prévention du VIH. 645 enseignants ont été formés et 3 000 exemplaires de matériels d'enseignement ou d'apprentissage ont été élaborés et distribués à des écoles primaires, des enseignants et des universités, touchant ainsi 161 000 adolescents, jeunes filles et jeunes hommes.

17. **Grand programme II : sciences exactes et naturelles** – L'impact du programme L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science a été renforcé grâce au développement plus poussé des programmes nationaux et régionaux. Il existe à présent quatre programmes régionaux en Égypte et au Levant, au Maghreb, au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne, dans le cadre desquels sont proposés 24 bourses et 50 programmes nationaux offrant 217 bourses. Rien qu'en 2014, 236 bourses ont été octroyées. En 2013 en 2014, 30 jeunes femmes ont bénéficié du programme de bourses internationales L'Oréal-UNESCO mis sur pied pour les femmes étudiant les sciences

de la vie au niveau doctoral ou postdoctoral. Le programme de bourses Talents prometteurs de demain a été créé en 2015. Les premiers prix ont été décernés à 15 jeunes femmes, choisies parmi les meilleures boursières nationales et régionales.

18. L'Organisation mondiale des femmes scientifiques du tiers monde (OWSD), accueillie par l'Académie mondiale des sciences (TWAS) au Centre international de physique théorique (CIPT), a appuyé des femmes scientifiques faisant carrière dans les mathématiques, la physique et les sciences de l'ingénieur à travers un programme de bourses d'études de 3^e cycle Sud-Sud destiné aux femmes scientifiques. Ce programme offre un soutien financier à 50 jeunes femmes de pays en développement afin que celles-ci entreprennent un doctorat dans un institut situé dans les pays du Sud et dont l'excellence en matière de recherche est reconnue au niveau international.

19. Le Programme sur l'Homme et la biosphère et un partenaire local ont accompagné l'électrification solaire de 100 foyers situés dans la Réserve de biosphère des volcans (Rwanda) de 2012 à 2014. Avec le concours de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, quatre grands-mères ont été envoyées au Barefoot College (Inde) pour recevoir une formation d'ingénieures qualifiées en photovoltaïque.

20. Concernant le renforcement des capacités, le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a apporté son soutien à 576 filles dans le domaine des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) au Kenya, en collaboration avec des partenaires du gouvernement et du secteur privé. En coordination avec le gouvernement de l'État de Campeche, le Bureau de l'UNESCO à Mexico a également mis sur pied une stratégie de développement des capacités, dont les principaux bénéficiaires sont des agricultrices de Calakmul, afin d'assurer l'autonomie financière des femmes autochtones et de leur communauté.

21. En termes de réseau, le Programme hydrologique international a créé un nouveau réseau pour les cinq chaires UNESCO travaillant sur les femmes et l'eau, chaque chaire représentant un réseau dans les pays concernés : Brésil, Côte d'Ivoire, Maroc, République dominicaine et Togo. En 2013, le CIPT a également appuyé la mise en place de nouveaux réseaux grâce au First Career Development Workshop for Women in Physics (premier atelier d'avancement de carrière pour les femmes travaillant dans la physique) destiné principalement aux pays en développement, afin d'aider les femmes à tisser un réseau mondial permettant d'apporter soutien, conseils et modèles à suivre à d'autres femmes. En outre, dans le cadre du programme de coopération entre l'ONU et le Gouvernement albanais, le réseau albanais « Women in Science », un séminaire organisé en 2013 a permis d'ouvrir la discussion sur le statut des femmes dans la science, l'organisation d'une journée mondiale annuelle de la science en Albanie en association avec l'UNESCO et la création d'un site Internet de mise en réseau.

22. Fin 2014, des fonds ont été versés pour trois ans par la Suède (ASDI) en faveur des STEM et de la parité homme-femme, dans le cadre d'un projet conjoint SC-ISU pour améliorer la mesure de l'égalité des genres dans les STEM. En Afrique, l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN) vérifie que les instruments de politique intégrés pour promouvoir l'égalité des genres ont été appliqués au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Niger, au Mozambique, au Rwanda, au Sénégal et en Zambie. Toujours en Afrique, le Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques a rassemblé des financements pour mener une étude sur la cartographie des enjeux liés au genre dans les STEM.

23. Au cours de la phase de planification de projet de série de Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau (WWAP), le point focal pour le genre du WWAP évalue la proposition et formule des conseils sur la façon dont les questions d'égalité des genres peuvent être incorporées au manuscrit. Suite au succès de la conférence de 2014, l'Institut UNESCO pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE) a de nouveau célébré la Journée internationale des femmes en 2015 et organisé une conférence conjointe avec le Partenariat des femmes pour l'eau.

24. Le partenariat pour la recherche sur le genre dans les sciences, l'innovation, la technologie et les sciences de l'ingénieur (GenderInSITE), un programme partenaire de l'OWSD accueilli par le TWAS sur le campus du CIPT avec les Bureaux régionaux de l'UNESCO en Argentine, au Kenya et en Afrique du Sud, a permis d'intégrer des considérations relatives à l'égalité des genres dans le domaine du journalisme scientifique grâce à une association avec SciDev.net.

25. **Grand programme III : sciences sociales et humaines** – Dans le cadre du grand programme III, des activités ont été conçues pour s'assurer que la dimension relative à l'égalité des genres est pleinement prise en compte dans l'évaluation du degré d'inclusivité des politiques publiques. Un état des lieux sur les politiques publiques en matière d'inclusion sociale et de dialogue interculturel a été publié en collaboration avec l'Overseas Development Institute. Ce document mettait l'accent sur la nécessité de promouvoir une composante plus globale en matière d'intégration de la question de genre à l'ensemble des activités de conception de programmes, qui chercherait à examiner non seulement les contraintes profondes empêchant les femmes et les filles de participer aux projets, mais aussi la façon dont l'absence de sensibilité à l'égard du genre lors de la conception de programmes peut en réalité entraîner des conséquences négatives et imprévues pour les femmes et les filles.

26. Dans le but de promouvoir les données et recherches concernant l'impact des transformations sociales sur les femmes et les hommes en vue d'éclairer des politiques fondées sur des données factuelles et ciblées, plusieurs ateliers régionaux de dialogue sur les politiques ont été organisés en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande, au Panama et au Kenya, sur le thème des approches politiques de l'inclusion sociale, des lacunes dans les données et des possibilités, en collaboration avec les bureaux hors Siège et plusieurs partenaires. Ces ateliers ont souligné l'importance de recueillir des données complètes et fiables ventilées par sexe et de reconnaître les savoirs produits par les acteurs communautaires, afin de façonner des politiques et programmes ouverts et participatifs en faveur des groupes les plus défavorisés, en particulier les femmes et les filles vulnérables.

27. Suite à une consultation sur l'Autonomisation des femmes pour une culture de la paix et de la non-violence dans le Pacifique organisée dans les Fidji, un projet de déclaration sur la reconnaissance de la place de la culture par rapport à l'égalité des genres et aux violences sexistes a été publié. Afin de donner suite au projet de recherche « Sociabilités souterraines », qui recensait les moyens de socialisation dans les favelas et mettait en évidence les facteurs institutionnels et comportementaux qui déterminent les choix de vie au sein de ces communautés, le Bureau de l'UNESCO à Brasilia encourage le dialogue international et régional pour échanger les pratiques entourant les approches communautaires des violences liées au genre.

28. En s'appuyant sur la vaste expérience des travaux de l'UNESCO dans le cadre de l'Initiative sur les migrations internes en Inde et de la création d'un nouveau portail en ligne baptisé GYM (Gender, Youth and Migration), des radios communautaires ciblant spécifiquement les migrantes ont été créées à travers l'Inde.

29. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des filles dans et par le sport, plus de 30 experts gouvernementaux et non gouvernementaux ont fait part de leur intérêt à participer au suivi de la MINEPS V dans ce domaine. En outre, la révision de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport a permis de porter toute l'attention voulue à un langage épiciène, y compris en mentionnant explicitement le droit des filles et des femmes à accéder à l'éducation physique, au sport et l'activité physique.

30. Le renforcement des capacités en matière d'égalité des genres a été étayé par l'organisation d'une session de formation scolaire du MOST sur l'égalité des genres et les droits humains, menée dans le cadre de la deuxième édition du Forum mondial des droits de l'homme qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) en novembre 2014.

31. Le Projet NET-MED Jeunesse a servi de plate-forme intersectorielle pour encourager l'égalité des genres dans les programmes liés à la jeunesse, avec un accent particulier mis sur les jeunes femmes, notamment les femmes handicapées et celles vivant en zone rurale. En Jordanie, trois ateliers de formation sur l'égalité des genres ont été organisés en 2014, en association avec le Centre de documentation pour la jeunesse Princesse Basma, et ont profité à 70 jeunes (dont 37 femmes). Au Liban, un atelier de trois jours a été mis sur pied avec le British Council afin d'étoffer les connaissances de 22 jeunes employés de 12 ONG nationales en ce qui concerne l'intégration de la question de genre. Au Maroc et en Tunisie, de jeunes femmes et hommes se sont impliqués dans la mise en œuvre d'une méthodologie de veille médiatique adaptée spécialement pour les besoins du projet. Une formation sous-régionale a également eu lieu à Beyrouth pour assurer le suivi d'actions menées auprès de participants originaires du Liban, de Jordanie, de Palestine ainsi que de Syriens vivant au Liban.

32. En poursuivant un objectif global axé sur le renforcement des capacités des jeunes et des jeunes femmes à prévenir les violences liées au genre et à y réagir, l'UNESCO a mené un projet en Chine et en Mongolie, qui associe les sciences sociales à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Une boîte à outils interactive baptisée « Eye-report » a été élaborée pour rendre l'information accessible à de jeunes femmes et hommes. Elle a été déployée auprès de 1 000 jeunes en Mongolie et de 5 000 étudiants à Beijing.

33. **Grand programme IV : culture** – Des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation des quatre résultats escomptés définis dans le GEAP II. Les Secrétariats des différentes conventions du Secteur de la culture, en association avec le réseau des bureaux hors Siège de l'UNESCO, ont poursuivi des activités dans le cadre de l'appui qu'ils apportent à la mise en œuvre des diverses conventions culturelles.

34. En 2014, le Secteur de la culture a publié le premier rapport de l'UNESCO ayant pour thème « Égalité des genres : patrimoine et créativité », qui vise à encourager les discussions, les recherches et les activités de sensibilisation sur la nécessité d'atteindre l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes, les garçons et les filles, dans le domaine de la culture. Ce document met en lumière le statut de l'égalité des genres en matière de patrimoine et de créativité et formule huit recommandations qui se renforcent mutuellement. Ce rapport est à présent disponible en anglais, en français, en chinois et en espagnol.

35. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'outils de conseil et de renforcement des capacités pour favoriser une approche sensible à la dimension du genre dans la mise en œuvre des Conventions. Les Conventions de 2003 et de 2005 ont intégré des directives précises au cadre des rapports périodiques, et le nombre d'États fournissant des informations sexospécifiques dans leurs rapports est en augmentation.

36. Une hausse remarquable, de 12,5 % en 2012 à 57 % en 2014, a été enregistrée par rapport au pourcentage d'expertes recevant des financements pour participer aux sessions annuelles de la Convention du patrimoine mondial. Cela signifie que des progrès significatifs ont été réalisés concernant l'équilibre entre les sexes dans les mécanismes de gouvernance de la Convention du patrimoine mondial.

37. En ce qui concerne la formation, le taux de participation des femmes aux ateliers entrepreneuriaux destinés aux gestionnaires et aux communautés des sites du patrimoine mondial a progressé de 50 % l'année dernière, ce qui confirme l'engagement à renforcer la participation et l'autonomisation des femmes en faveur du développement économique des sites du patrimoine mondial et de leurs alentours.

38. Le Centre du patrimoine mondial a soutenu des activités de conservation qui encouragent les femmes à l'échelle locale afin que celles-ci puissent tirer des avantages économiques du statut de patrimoine mondial, et lancé le projet « Social inclusion of women and young people through earthen architecture driven traditional handwork techniques » (Inclusion sociale des femmes et des

jeunes par l'apprentissage de techniques traditionnelles d'architecture de terre) dans la ville de Cuenca (Équateur). Un projet similaire déployé dans cinq sous-régions africaines étudiait les systèmes traditionnels de gestion qui reflètent le rôle important joué par les femmes.

39. Conscient du rôle central que jouent les jeunes dans la construction d'un avenir fondé sur l'égalité des genres, le Programme d'éducation au patrimoine mondial a veillé à prendre en compte l'égalité des genres dans ses activités. En 2014, les forums de jeunes et les activités de renforcement des capacités destinées aux jeunes ont mobilisé 141 jeunes dont 57,4 % de femmes.

40. Dans l'ensemble, les Secrétariats de toutes les Conventions se sont attachés à employer une terminologie neutre à l'égard du genre lors de la préparation des documents de travail et ont continué à encourager les États parties à se servir d'un langage épicène dans leurs déclarations. Les Secrétariats ont poursuivi la prise en compte de l'égalité des genres dans les publications, les supports de communication et les documents statutaires.

41. 30 % du total des projets financés au titre du Fonds international pour la diversité culturelle relevant de la Convention de 2005 ont pour but d'autonomiser les femmes et les filles et d'encourager leur participation aux secteurs culturels et créatifs. La banque d'expertise de la Convention de 2005 a été renouvelée grâce à un nouvel appel en avril 2015 ; l'égalité des genres constituait l'un des critères de sélection primordiaux.

42. Des progrès constants ont été réalisés pour avoir recours à des expertes dans le cadre de travaux d'orientation relevant de la Convention de 2003 et de la Convention de 2005, la cible de 50 % ayant été atteint pour cette dernière. L'équilibre entre les sexes au sein des participants du programme de renforcement des capacités pour le patrimoine culturel immatériel s'est amélioré, jusqu'à atteindre 42 %.

43. Les efforts entrepris pour prendre en compte l'égalité des genres dans les activités de renforcement des capacités au titre des Conventions ont été intensifiés. Par exemple, dans le cadre de la Convention de 2003, des matériels de formation dédiés traitant du lien entre patrimoine culturel immatériel et égalité des genres ont été élaborés, et des possibilités et enjeux relatifs à l'intégration d'une approche attentive à la question du genre pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 ont été cernés. Cependant, il faudra du temps pour que ces démarches donnent des résultats concrets au niveau politique. Un soutien extrabudgétaire accru apporté au renforcement des capacités est essentiel pour progresser sur cette voie.

44. **Grand programme V : communication et information** – L'UNESCO a déployé d'importants efforts pour systématiser un programme soucieux de l'égalité des genres visant à atteindre une participation égale des femmes et des hommes dans les TIC et les médias et à favoriser leur liberté d'expression et leur libre accès à l'information.

45. À travers les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM), l'UNESCO aide les médias à résoudre les inégalités de genre. Plus de 40 institutions médiatiques et ONG dans plus de 30 pays appliquent les GSIM. Par exemple, au Viet Nam, en 2014, des GSIM ont été conçu par le Ministère de l'information et des communications afin d'aider les médias, les instituts de formation et les associations à évaluer dans quelle mesure ils prennent en compte l'égalité des genres dans leur travail.

46. L'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) est un mouvement mondial regroupant plus de 600 organisations sous la houlette de l'UNESCO afin de promouvoir l'égalité des genres dans et à travers les médias, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, des partenaires médiatiques et d'autres parties prenantes à l'échelle mondiale. En 2014 et 2015, des chapitres régionaux du GAMAG ont été lancés en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe. La contribution de l'Organisation aux aspects relatifs à l'égalité des genres et aux médias abordés dans l'examen des 20 ans du Programme d'action de

Beijing, qui s'est déroulé dans le contexte de la CCF en 2015, a été définie grâce au lancement d'une enquête mondiale sur les actions des États membres dans ce domaine.

47. Afin d'apporter une nouvelle dynamique aux actions de sensibilisation sur l'importance de prendre en compte l'égalité des genres dans les médias, l'initiative annuelle de plaidoyer en ligne « Les femmes font l'info » a été organisée sur le thème « Promouvoir une alliance mondiale pour l'égalité des sexes dans et à travers les médias » en 2014 et « Oui, nous devons atteindre l'égalité des genres dans les médias en 2030 » en 2015. Treize médias ont fait la promotion de l'initiative en 2014, et plus de 32 partenaires ont fait de même en 2015.

48. L'UNESCO a réussi à attirer l'attention générale sur les questions relatives à l'égalité des genres à la radio par le biais de la Journée mondiale de la radio 2014, dont le thème était la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes à la radio. Grâce au projet « Renforcer les radios locales par le biais des TIC », on a constaté auprès de 32 stations de radio de sept pays africains une augmentation de la fréquence des programmes consacrés aux questions féminines et du nombre de femmes intervenant sur les ondes en tant qu'expertes, journalistes et personnes interrogées. En Ouganda, les bonnes pratiques pour l'organisation des médias communautaires ont été appuyées et documentées afin d'élargir l'inclusion et la participation. Au moins 18 stations de radio communautaires adaptent leurs directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes.

49. En 2014, grâce à une coopération avec l'Université d'Athabasca et le Réseau universitaire pour le dialogue interculturel et l'initiation aux médias et à l'information (MILID), un cours en ligne ouvert multi-apprenants sur l'initiation aux médias et à l'information a été élaboré. Il a rassemblé plus de 1 000 filles et permis de dispenser une formation à des femmes, hommes, filles et garçons afin que ceux-ci acquièrent des compétences dans le domaine des médias et de l'information et apprennent à se servir de ces nouvelles connaissances pour défendre l'égalité des genres.

50. Pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse 2013, un grand événement a été organisé à San José (Costa Rica), sur le thème « Parler sans crainte : garantir la liberté d'expression dans tous les médias ». Une session en marge de la conférence portait sur la question de la sécurité des femmes journalistes. L'UNESCO s'est associée avec la Fondation internationale des femmes dans les médias et l'Institut international pour la sécurité de la presse, qui a mené une étude intitulée « Violence and Harassment against Women in the News Media: A Global Picture » (Violence et harcèlement à l'encontre des femmes dans les médias d'information : une vision globale).

51. Dans le cadre de l'initiative YouthMobile, une feuille de route mondiale a été établie en mars 2014. Des ateliers de renforcement des capacités menés au Soudan du Sud et au Kenya en 2014 et 2015 ont permis à 50 jeunes entrepreneuses d'acquérir des compétences de programmation et ont débouché sur la publication d'applications mobiles adaptées au contexte local portant sur l'alphabétisation des femmes et la production de messages de paix. Depuis avril 2015, l'UNESCO s'associe avec l'ONG Technovation (États-Unis) qui organise chaque année un défi attirant plus de 6 000 jeunes filles du monde entier et proposant à celles-ci de suivre une formation de 3 mois sur la programmation d'applications, l'entreprenariat, etc.

52. Depuis son lancement en 2013, la plate-forme « Femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'apprentissage en ligne » a fait l'objet d'une promotion en Éthiopie, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et dans d'autres États membres de l'Union africaine. Elle regroupe des contenus multimédias qui mettent en exergue le rôle des femmes dans l'histoire africaine. Depuis décembre 2013, cet outil a été introduit dans les salles de classe à travers ces trois pays.

53. **Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)** – L'ISU veille autant que possible à ce que toutes les données et tous les indicateurs qu'il publie soient ventilés par sexe. Cet objectif dépasse le traitement des données et exige d'incessants efforts pour mettre au point des méthodologies et développer les capacités des statisticiens nationaux afin de produire des indicateurs pertinents et

d'actualité reflétant les questions d'égalité de genre dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

54. Au cours de la période considérée, l'ISU a produit 780 indicateurs ventilés par sexe au total, dont 642 dans l'éducation, 98 dans les sciences, la technologie et l'innovation et 40 dans la communication. En outre, l'ISU a élaboré 94 indices de parité entre les sexes, pour mettre en lumière les disparités entre les sexes présentes à différents niveaux d'éducation en termes de participation, de progression et d'achèvement scolaire. Des indicateurs spécifiques sont également établis pour répondre aux problématiques essentielles touchant à l'éducation des filles. Par exemple, l'ISU fournit des données sur le nombre d'écoles africaines proposant des toilettes séparées pour les filles ou le pourcentage d'enseignantes dans l'enseignement primaire et secondaire dans tous les pays.

55. En se référant aux données, l'ISU intègre systématiquement à chaque rapport l'analyse des disparités entre les sexes et les enjeux politiques qui s'y rattachent. En 2015, l'ISU a publié un rapport mondial, « Réaliser la promesse non tenue de l'Éducation pour tous : Résultats de l'initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés », qui s'intéresse spécifiquement à la disponibilité ou à l'utilisation des indicateurs ventilés par sexe. L'ISU a également réalisé une série d'Atlas qui mettent particulièrement l'accent sur les questions relatives à l'égalité des genres en matière d'alphabétisation, d'enseignants, d'enfants déscolarisés, etc. Au cours du dernier exercice biennal, l'ISU a élaboré trois outils interactifs de visualisation des données axés sur les disparités entre les sexes dans les domaines de l'éducation et des sciences. Ces dispositifs sont conçus pour susciter une prise de conscience et faire progresser l'utilisation des données auprès d'un large éventail de publics.

56. L'ISU s'apprête à créer de nouveaux indicateurs reflétant les enjeux liés à l'égalité des genres dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, dans le cadre des préparatifs en vue de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Le Gouvernement suédois a notamment financé un nouveau projet démarré en 2015 pour améliorer la mesure de l'égalité des genres dans les STEM.

57. **Bureau de la planification stratégique (BSP)** – Au cours de la période considérée, BSP a contribué à la promotion et à la prise en considération de la priorité globale Égalité des genres à travers les actions suivantes :

- coordonner, en collaboration avec ODG/GE et les secteurs de programme, le suivi et la préparation des rapports sur l'exécution du Programme et budget approuvés (37 C/5) communiqués aux organes directeurs de l'UNESCO (rapports EX/4), qui contiennent des informations sur la mise en œuvre et la réalisation par l'Organisation des résultats concernant la priorité globale Égalité des genres ;
- fournir des orientations programmatiques globales pour assurer que l'ensemble des domaines d'intérêts relatifs à la priorité globale Égalité des genres soient correctement traités dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (37 C/4), dans son Programme et budget (37 C/5 et 38 C/5), dans les Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) et dans les plans de travail de l'Organisation, en concordance et en adéquation avec le GEAP II approuvé pour 2014-2021 ;
- assurer que l'égalité des genres est intégrée aux initiatives interinstitutions du système des Nations Unies, aux accords de partenariat stratégique instaurés avec des partenaires des Nations Unies, aux partenariats public-privé et aux propositions d'institut ou centre de catégorie 2.
- appuyer, grâce à des activités de plaidoyer de haut niveau et dans le cadre du GEAP II, les initiatives déployées à l'échelle mondiale pour garantir que l'égalité des genres soit à

la fois un objectif à part entière et une dimension intégrée aux propositions d'objectifs de développement durable du nouveau programme de développement pour l'après-2015 ;

- mobiliser des ressources et négocier et conclure, en collaboration étroite avec les secteurs de programme pertinents, des partenariats et des accords de financement avec les donateurs et les partenaires de l'UNESCO, afin de soutenir des projets extrabudgétaires valorisant l'égalité des genres dans les domaines de compétence de l'Organisation, tels que le Fonds Malala et les projets sur l'éducation des filles appuyés par l'Azerbaïdjan, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.

58. **Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI)** – L'octroi de bourses est pour l'UNESCO un moyen très efficace de contribuer à un renforcement des ressources humaines et des capacités des États membres, en particulier des pays en développement. 146 bourses ont été attribuées à des femmes (2 638 862 dollars) contre 172 à des hommes (3 268 364 dollars) ; des efforts accrus seront nécessaires pour assurer l'égalité des genres au sein de ce programme.

59. En complément des activités du Programme ordinaire de l'UNESCO, le Programme de participation a été un instrument essentiel pour la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres dans les États membres de l'Organisation. En tant que membre du Comité intersectoriel sur le Programme de participation, ODG/GE a évalué un certain nombre de demandes soumises par les commissions nationales et les ONG et a fait en sorte que les questions d'égalité des genres soient intégrées à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre des projets. Au cours de la période considérée (mai 2013 – avril 2015), l'UNESCO a soutenu 148 projets sexospécifiques ou intégrant la question de l'égalité des genres (2 849 579 dollars des États-Unis), ce qui représente une amélioration considérable comparé aux 64 projets (1 258 670 dollars des États-Unis) financés durant la période couverte par le précédent rapport (mai 2011 – avril 2013).

60. **Service d'évaluation et d'audit (IOS)** – Durant la période considérée, IOS a contribué à la priorité globale Égalité des genres par le biais des actions suivantes :

- élaborer une nouvelle politique d'évaluation pour 2015 : l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ont été incluses à la nouvelle politique d'évaluation de l'UNESCO (196 EX/24.INF), qui a été approuvée par le Conseil exécutif à sa 196^e session. Cette politique souligne clairement la nécessité d'intégrer les droits de l'homme et les principes d'égalité des genres à toutes les étapes du processus d'évaluation. Cela s'applique à la fois aux évaluations institutionnelles (gérées/menées par IOS) et aux évaluations décentralisées (gérées par les secteurs et les services centraux) ;
- entreprendre un grand nombre d'exercices d'évaluation institutionnelle qui ont guidé la prise de décisions stratégiques et l'exécution du programme de l'UNESCO, y compris concernant la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres ;
- intégrer l'égalité des genres aux évaluations d'IOS au cours des différentes étapes des exercices d'évaluation, par exemple lors de la composition de l'équipe d'évaluation, de la préparation du mandat d'évaluation des questions des évaluations, du choix de la méthodologie d'évaluation adéquate, de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de la rédaction des rapports et du suivi de l'évaluation ;
- appuyer les évaluations décentralisées (menées par les secteurs et les services centraux) en formulant des conseils sur la façon d'intégrer l'égalité des genres à la préparation et à la gestion des évaluations de projets et en diffusant des outils et des matériels d'orientation sur l'inclusion de l'égalité des genres aux évaluations ;

- produire et diffuser les conclusions et recommandations clés des évaluations relatives à la priorité globale Égalité des genres. Celles-ci comprennent les recommandations ayant orienté l'élaboration du GEAP II et d'autres portant sur des domaines d'action spécifiques, par exemple déployer davantage d'efforts pour intégrer l'égalité des genres et faire une place aux activités sexospécifiques dans les travaux de certains instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, étudier les liens entre l'égalité des genres et le patrimoine culturel immatériel et mieux prendre en compte l'égalité des genres dans les propositions d'anniversaires. Dans l'ensemble, les évaluations faisaient ressortir la nécessité de mieux intégrer l'égalité des genres dans les activités de l'UNESCO.

61. Conformément à la politique de l'UNESCO, IOS assure un suivi régulier avec les parties prenantes concernées sur la mise en œuvre des recommandations résultant des évaluations, y compris celles se rapportant à l'égalité des genres. Du point de vue de l'évaluation, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres, mais il reste encore beaucoup à accomplir pour la mener à terme. Il s'agit notamment de renforcer davantage l'intégration de la question de genre dans l'ensemble de l'Organisation, d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports en ce qui concerne les réalisations, d'établir des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps et de consolider le Réseau de PFG. Une évaluation à mi-parcours du GEAP II est prévue en 2017. IOS s'engage également à mieux prendre en considération l'égalité des genres dans ses propres travaux d'évaluation.

III. ÉVOLUTION DE LA PARITÉ ENTRE LES GENRES AU SEIN DU SECRÉTARIAT

62. Conformément au Plan d'action de l'UNESCO pour la parité entre les genres (2008-2015), une attention particulière a été accordée à la réalisation de la parité entre les genres au sein du Secrétariat.

63. Au cours de la période considérée, la parité entre les genres est globalement atteinte, les femmes représentant 54-55 % de l'ensemble du personnel. Les femmes représentent une majorité constante du personnel du cadre de service et de bureau (61-62 %) et la parité est également respectée chez le personnel du cadre organique (50-51 %). Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine pour le personnel de direction, où les femmes représentaient 37 % de ces postes en avril 2015 (contre 33 % en 2013, soit une légère hausse), et les administrateurs nationaux (42-43 %).

IV. PROBLÈMES MAJEURS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

64. Au cours de cette période, la mise en œuvre du GEAP II a continué de pâtir des ressources financières et humaines limitées. Néanmoins, ces difficultés ont été partiellement allégées grâce à l'expertise de l'équipe de base d'ODG/GE et des membres actifs du réseau de PFG, ainsi qu'à des financements extrabudgétaires provenant du secteur privé et de fonds-en-dépôt dédiés. De plus, le renforcement de la reddition de comptes et des cadres de responsabilisation au titre du GEAP II et l'introduction du Marqueur pour l'égalité des genres dans SISTER constituent des éléments clés nouveaux ou améliorés pour intégrer davantage les perspectives d'égalité des genres aux processus et aux programmes du Secrétariat.

65. Des progrès ont été accomplis afin d'intégrer avec davantage de réussite l'égalité des genres aux cinq grands programmes, autour de programmes et projets phares tels que le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes et le Programme conjoint relatif à l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation lancé récemment, la Semaine de l'apprentissage mobile, le Prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, les Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies, le Projet NET-

MED Jeunesse, le Rapport du Secteur de la culture sur l'égalité des genres, le patrimoine et la créativité et les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias.

66. Au cours de la période considérée, plusieurs tendances positives sont ressorties des efforts de l'UNESCO visant à promouvoir l'égalité des genres, parmi lesquelles les plus importantes sont les suivantes : (i) le soutien solide et constant de la part de la haute direction, en particulier de la Directrice générale, a placé l'égalité des genres au sommet de l'agenda dans tous les domaines d'action de l'UNESCO ; (ii) une tendance positive majeure a été la capacité de l'UNESCO à rester fortement pertinente dans les processus intellectuels et analytiques à l'échelle des Nations Unies, aux niveaux mondial, régional et national, même en l'absence de fonds ; (iii) la diversification des partenariats – afin d'atteindre des partenaires non traditionnels, en particulier des acteurs du secteur privé et des fondations – s'est révélée être un effort louable, des fonds ayant été spécialement mobilisés en faveur de projets sexospécifiques dans les États membres, par exemple afin de promouvoir l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes ; (iv) les réseaux créés avec les institutions de recherche, les universités, les organisations de la société civile et les décideurs ont été très utiles afin de renforcer la base de connaissances pour l'examen des politiques et de mettre en place des bonnes pratiques en vue d'établir de nouvelles modalités de mise en œuvre des projets ; (v) la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité entre les genres représente encore la méthode la plus efficace de promotion de l'égalité des genres lorsqu'elle est complétée par des programmes sexospécifiques visant à remédier aux écarts importants entre les genres. Une vision commune et solide de ce que recouvre le concept d'égalité des genres dans chaque domaine d'action de l'UNESCO, et des moyens de traduire cette vision en mesures concrètes, est indispensable. Il serait stratégique d'allouer des fonds supplémentaires à la priorité globale Égalité des genres afin que certaines activités de renforcement des capacités ou de formation en matière d'égalité des genres puissent être mises en œuvre auprès des membres du personnel du Secrétariat, en particulier ceux travaillant dans les bureaux hors Siège et les instituts.

V. POUR ALLER DE L'AVANT

67. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres grâce à des actions de conseil et de dialogue sur les politiques, des activités de sensibilisation stratégique, de renforcement des capacités et d'appui technique en faveur d'initiatives sexospécifiques et de création ou renforcement de réseaux et partenariats. En s'appuyant sur les avancées accomplies et les enseignements tirés, l'UNESCO s'efforcera d'intensifier ses efforts dans les années à venir. Les principales mesures visant à remédier aux lacunes concernant l'institutionnalisation de la priorité globale Égalité des genres dans le cadre du GEAP II sont notamment les suivantes :

- organiser des activités de renforcement des capacités ou de formation sur l'égalité des genres, la prise en compte de la question des genres et le Marqueur pour l'égalité des genres dans SISTER afin de mieux suivre les allocations financières en faveur de la mise en œuvre de la priorité globale Égalité des genres ;
- renforcer le réseau des PFG ;
- faire encore progresser l'intégration de la question de genre dans toutes les actions de l'Organisation ;
- améliorer le suivi et l'élaboration de rapports sur les réalisations majeures et les résultats obtenus.

68. En tant qu'institution ayant pour mandat l'éducation, la culture, les sciences et la communication et l'information, l'UNESCO a la responsabilité et l'obligation de continuer à intensifier ses efforts afin de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans

tous ses domaines d'action grâce au renforcement de ses capacités et de ses compétences. L'Organisation appuiera la mise en œuvre des ODD proposés en matière d'égalité des genres dans ses domaines de compétence en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, y compris les autres institutions des Nations Unies.